



Conduite accompagnée

- **Inscription** : il faut être âgé de 15 ans minimum pour que votre dossier soit envoyé en préfecture.
- **L'examen théorique du code** de la route peut être obtenu **dès 15 ans et est valable 5 ans**.
- **L'examen pratique** peut être obtenu **dès 17 ans** en ayant obtenu au préalable l'examen du code de la route, avoir effectué 20 heures minimum de conduite en Auto-école en boîte manuelle (ou 13 heures en automatique), un rendez-vous préalable, 2 rendez-vous pédagogiques et parcouru 3000 kms en un an minimum.
- En bref, la formation se déroule en 3 étapes :
 - **Le Code** : tout d'abord l'apprenti conducteur prépare et obtient l'examen du code de la route à l'aide des outils pédagogiques fournis par l'Ecole de Conduite.
 - **La conduite en Auto-école** : puis 20 heures minimum de conduite sont obligatoires en boîte manuelle (13 heures en automatique) ainsi qu'un rendez-vous préalable de deux heures en véhicule avec l'enseignant, le ou les accompagnateurs et bien sûr, l'élève conducteur. Ce rendez-vous a pour objectif de lister les points forts mais aussi les points de travail de chaque élève ce qui permettra aux accompagnateurs de travailler des points précis. À la fin de ce rendez-vous l'élève obtient l'attestation de fin de formation initiale qui lui permet de conduire avec ses accompagnateurs.
 - **La conduite avec le(s) accompagnateur(s)** : l'élève doit effectuer au moins 3 000 kms sur une période de 1 à 3 ans en présence de son ou ses accompagnateurs. Durant cette période deux rendez-vous pédagogiques obligatoires en véhicule et en salle viennent compléter la formation. Concernant les rendez-vous en voiture ils visent à vérifier la bonne progression de l'élève. En salle nous abordons des grands thèmes de la sécurité routière. Une fois ces 2 étapes effectuées l'élève peut être présenté à l'examen du permis de conduire.

Vous avez le choix de commencer à conduire pendant votre formation théorique (pendant que vous travaillez votre code notamment) ou après avoir obtenu l'examen du code. Quoi qu'il en soit nous vous formons toujours avec la même méthode, et ce qu'importe avec l'enseignant avec lequel vous conduirez.



Conduite supervisée

- **Inscription** : il faut être âgé de **16 ans minimum** pour que votre dossier soit envoyé en préfecture.
- **L'examen théorique du code** de la route peut être obtenu **dès 17 ans et valable 5 ans**.
- **L'examen pratique** peut être obtenu **dès 18 ans** en ayant obtenu au préalable l'examen du code de la route, avoir effectué 20 heures minimum de conduite en Auto-école en boîte de vitesse manuelle (13 heures en automatique), un rendez-vous préalable, 2 rendez-vous pédagogiques.
- Quelques explications :
 - Pour simplifier, la conduite supervisée peut se définir comme la conduite accompagnée des élèves de plus de 18 ans. Elle se déroule toujours en deux parties mais contrairement à la conduite accompagnée, elle n'implique aucune obligation de durée ni de un nombre de kilomètres minimum.
 - La Conduite supervisée est utilisée dans plusieurs cas : de grosses difficultés rencontrées par l'élève durant sa formation, la volonté de se perfectionner à court, moyen ou long terme avant l'examen ou bien suite à un échec à l'examen pratique pour parfaire les points de travail relevés par l'inspecteur sans pour autant collectionner les leçons de conduite.